



SÉJOURS
RESPONSABLES,
EQUITABLES,
ET SOLIDAIRES

Visa de tourisme indonésien (30 jours)

Conditions Générales de vente

Vous avez choisi de confier à Rencontres au bout du monde les démarches de demande en vue de l'obtention de votre/vos visa(s) auprès du service officiel du Gouvernement indonésien, à l'arrivée sur le territoire indonésien.

La validité du visa vous permet d'entrer en Indonésie dans une période de 30 jours à partir de la date de l'émission du visa puis de séjourner 30 jours sur place au maximum à partir de la date d'entrée en Indonésie, avec la possibilité de prolonger de 30 jours supplémentaires.

1. Champ d'application et services proposés

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations de Rencontres au bout du monde et de ses clients ayant recours aux services de Rencontres au bout du monde en qualité de consommateur, telle que cette notion est définie à l'article L. 122-1 du code de la consommation i.e. pour l'assistance à l'obtention de visas de voyage et d'autres documents de voyages. En passant commande auprès de Rencontres au bout du monde, le client accepte sans réserve l'application des présentes conditions générales à sa relation avec Rencontres au bout du monde. Toute dérogation aux présentes conditions générales ne pourra résulter que d'un écrit explicite émis par Rencontres au bout du monde.

Rencontres au bout du monde propose dans ce cadre à ses clients les documents à fournir pour l'aboutissement de ces démarches et leur précise les pièces nécessaires à cet effet. Rencontres au bout du monde soumet par la suite ces documents, dûment complétés par le client, aux autorités ou organismes compétents.

2. Processus de commande

Les commandes sont effectuées en langue française. Toute commande peut être passée par le client à partir du site de Rencontres au bout du monde ou de tout autre formulaire de réservation.

La commande ne pourra être honorée par Rencontres au bout du monde qu'à la condition d'être passée au plus tard 6 jours ouvrables avant la date de départ du client

Après avoir validé sa commande, le client devra envoyer par email à Rencontres au bout du monde pour chaque demande :

- > une copie numérique du passeport - format PDF (Taille : 10 Ko minimum / 300 Ko maximum)
- > une photo d'identité pour chaque (format JPEG ou PNG sur fond blanc (Poids : 02 MB maximum > Taille : 400 x 600 pixels - format rectangulaire, portrait).
- > son numéro de téléphone

Rencontres au bout du monde traite les commandes à réception des documents demandés (hors jours de week-end et jours fériés).

3. Paiement et confirmation de la commande

Les prix sont indiqués TTC et en euros. Les paiements sont acceptés soit par carte bancaire, soit par chèque, soit par virement, Rencontres au bout du monde n'étant engagée contractuellement à l'égard du client qu'à partir de la réception de ce paiement. Dans l'hypothèse d'un rejet, d'un refus, ou d'autres demandes de la part des autorités indonésiennes, les sommes versées ou dues à Rencontres au bout du monde demeurent intégralement acquises et payables à cette dernière.

Tout dossier incomplet, illisible ou tardif, ou encore comportant des éléments erronés, fera l'objet de frais de traitement exceptionnels d'un montant de 30 Euros TTC, peu importe que le traitement du dossier aille à son terme (auquel cas ces frais exceptionnels sont facturés en sus du prix de la prestation) ou que le dossier soit annulé en conformité avec les dispositions de l'article 4 ci-dessous.

4. Refus ou annulation de commande par Rencontres au bout du monde

Dans tous les cas, Rencontres au bout du monde se réserve le droit, ce qui est expressément accepté par le client, de refuser ou d'annuler toute commande pour motif légitime, et notamment en cas d'absence de règlement, de dossier retourné de manière tardive par rapport aux dates fixées par Rencontres au bout du monde ou encore rempli de manière incomplète ou inexacte ou comportant des éléments erronés, ou s'il est prévisible que la commande ne pourra pas être traitée dans les délais nécessaires notamment par rapport à la date de départ du voyage. Dans l'hypothèse d'une annulation par Rencontres au bout du monde, tout paiement déjà effectué est alors remboursé dans les 30 jours, sous réserve d'une retenue 30 Euros TTC en indemnisation des frais de traitement exceptionnels du dossier. Rencontres au bout du monde avertira le client de l'annulation dans les meilleurs délais.

5. Rétractation

L'article L.121-1 du code de consommation prévoit un droit de rétractation au profit du client consommateur. Cependant, compte tenu de la nature urgente des commandes confiées à Rencontres au bout du monde et afin de conserver une marge de sécurité devant permettre d'éviter les conséquences potentiellement importantes en cas de

contretemps, l'exécution des prestations de Rencontres au bout du monde débute dès la validation du paiement et de la réception du dossier intégralement constitué, et ce, dès avant l'expiration du délai de rétractation légal, ce que le client autorise et accepte expressément. En conséquence, en conformité avec les dispositions de l'article L. 121-202 du code de la consommation, le client ne bénéficie pas d'un droit de rétractation concernant les commandes passées auprès de Rencontres au bout du monde.

6. Suivi de commande

Le client peut suivre le traitement de sa commande en contactant Rencontres au bout du monde par téléphone ou email.

7. Livraison du visa

Le retour de ou des VISA(S) s'effectue par email à l'adresse indiquée par le client lors de sa commande.

8. Responsabilité

En conformité avec les dispositions de l'article L.121-20-3 du code de la consommation, Rencontres au bout du monde n'est pas responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat imputable, soit au client (notamment, retour incomplet, illisible ou tardif de documents, ou fourniture d'informations erronées), soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure. A titre d'illustration, Rencontres au bout du monde n'est en aucun cas responsable des retards de traitement par les autorités indonésiennes.

Le client reconnaît expressément que la délivrance du/des Visa(s) est réalisée de manière discrétionnaire par les autorités compétentes et que l'entrée sur le territoire peut être refusée, même pour les voyageurs en possession d'une documentation obtenue en conformité avec les règles applicables ; la responsabilité de Rencontres au bout du monde ne peut en aucun cas être engagée en cas de refus de visa ou d'entrée sur le territoire.

Par ailleurs, les consulats et autres autorités administratives sont susceptibles de modifier sans aucun délai ni préavis, le coût des visas qu'ils émettent. Dans l'hypothèse où entre la date de la commande et la présentation de la demande de documentation, le prix aurait été modifié par l'autorité concernée, Rencontres au bout du monde est dans l'obligation légale de suspendre l'exécution du contrat et de recueillir l'accord du client pour le nouveau tarif appliqué par l'autorité en question ; aucune responsabilité ne saurait être retenue à l'encontre de Rencontres au bout du monde dans l'hypothèse où cet accord n'a pu être recueilli dans un délai suffisant pour exécuter la demande de visa ou de documentation. Concernant les titulaires de passeports non français, il appartient à ces derniers de vérifier et de confirmer les formalités requises auprès des autorités et sociétés compétentes (consulats, compagnies aériennes...) et d'en informer Rencontres au bout du monde, qui décline toute responsabilité pour ce type de situation.

Le client s'engage à vérifier les informations figurant sur les visas et/ou les documents de voyages dès réception des documents concernés, et d'avertir immédiatement Rencontres au bout du monde en cas d'erreur, d'omission ou d'autres problèmes.

Toutes réclamations sont à adresser par email (contact@boutdumonde.eu) ou par téléphone (+33 (0)4 90 49 97 40)

9. Litiges

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. D'éventuels litiges seront portés devant les juridictions compétentes. Dans l'hypothèse où le client souhaite invoquer le bénéfice de la législation applicable aux consommateurs ainsi que le bénéfice des présentes conditions générales, il lui appartient de prouver qu'il a agi en qualité de consommateur.